

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MARDI 7 JANVIER 2025**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 9

AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 7 janvier 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Séz, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Morgan LE LANN donne pouvoir à Gérard VERNAY

Paul PELLECUER donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

EXCUSÉS

Séz : Eric JACQUEMOUD, Joëlle CAMPERS

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD est désigné secrétaire de séance

2025-09

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET EAU

Le projet de budget primitif 2025 du budget eau est présenté au conseil communautaire.

Il convient de préciser que le transfert d'une compétence et la création d'un premier budget implique une part d'incertitude obligatoire. Il sera nécessaire d'être vigilant à l'intégration de tous les éléments administratifs et financiers ayant un impact budgétaire. Ces éléments seront pris en compte dans un budget supplémentaire.

Il est précisé que le présent budget est présenté sous la nomenclature M49.

Il est rappelé que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé lors du conseil communautaire du 13 novembre 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Gestion des services	1 195 350.00 €	Produits des services	2 773 350.00 €
Charges financières	312 700.00 €	Produits financiers	23 400.00 €
Charges exceptionnelles	10 000.00 €	Produits exceptionnels	3 000.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	1 518 050.00 €	TOTAL RECETTES REELLES	2 779 750.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Amortissements	1 261 000.00 €	Opérations entre sections	140 000.00 €
Virement en investissement	160 700.00 €		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 421 700.00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	140 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	
2 939 750.00 €		2 939 750.00 €	

	Opérations de l'exercice	Cumul section
Dépenses	2 939 750.00 €	2 939 750.00 €
Recettes	2 939 750.00 €	2 939 750.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Dépenses d'équipement	5 104 000.00 €	Recettes d'équipement	4 497 550.00 €
Dépenses financières	675 250.00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES	5 779 250.00 €	TOTAL RECETTES REELLES	4 497 550.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Opérations entre sections	140 000.00 €	Amortissements	1 261 000.00 €
		Virement du fonctionnement	160 700.00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	140 000.00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 421 700.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	
5 919 250.00 €		5 919 250.00 €	

	Opérations de l'exercice	Cumul section
Dépenses	5 919 250.00 €	5 919 250.00 €
Recettes	5 919 250.00 €	5 919 250.00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à **2 939 750.00 euros**.

La section d'investissement s'équilibre à **5 919 250.00 euros**.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération communautaire n°2024-55 du 26 juin 2024 et des délibérations communales actant le transfert de compétence au 1er janvier 2025 ;

VU le rapport d'orientation budgétaire présenté au conseil communautaire du 13 novembre 2024 ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget eau de la communauté de communes de Haute-Tarentaise ;
- **DIT** que le budget est voté par nature et par chapitre ;
- **DECIDE** que le service de l'eau est assujéti à la TVA ;
- **SOLLICITE et ACTE** la nécessité d'une avance de trésorerie entre le budget général et le budget annexe (remboursable dans l'année de l'exercice)
- **PRECISE** que ce premier budget annexe eau sera amené à évoluer par décisions modificatives et budget supplémentaire pour tenir compte de tous les éléments administratifs et financiers ayant un impact budgétaire notamment les états de l'actif actualisés au 31 décembre 2024 et du transfert des excédents des budgets eau communaux.

Yannick AMET

Président


